

Le 10 août 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 10 août 2015 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Micheline Lepage, conseillère
M. Gilbert Larrivée, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Absences : Mmes Marie LeBlanc et Jacinthe Veilleux, conseillères, et M. Réjean Rioux, conseiller.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et Benoit Rheault, greffier.

Quatre citoyens assistent à l'assemblée.

13 057

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2015

Ce point est reporté à une prochaine séance.

13 058

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE JUILLET 2015

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de juillet 2015 au montant total de 767 687,90 \$.

ADOPTÉE

13 059

4. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES «FOURNITURE D'UN CAMION NEUF DE DÉNEIGEMENT 6X4 DE 10 ROUES, VTP-2015-04»

ATTENDU QUE le 22 juillet 2015 le «Règlement no 809 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et divers accessoires, comportant une dépense de 280 000 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans» est entré en vigueur et ce, après avoir reçu l'approbation requise par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 juillet 2015;

**Pour ce motif,
Il est proposé par Gilbert Larrivée,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles confirme que le contrat pour la fourniture d'un camion neuf de déneigement 6X4 de 10 roues dans le cadre de l'appel d'offres «VTP-2015-04» a été attribué le 22 juillet 2015 à «Centre du Camion J.L. inc.», le tout conformément aux prescriptions de la résolution no 13 044 adoptée le 22 juin 2015, soit en particulier pour un montant de 170 450,44 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

13 060

5. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES «FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SUR LE CAMION 10 ROUES DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, VTP-2015-05»

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles a demandé des soumissions par appel d'offres sur invitation pour le projet «Fourniture et installation d'équipements sur le camion 10 roues du Service des travaux publics, VTP-2015-05» à deux entreprises;

ATTENDU QUE, le 10 août 2015, la Ville a reçu les soumissions suivantes, les prix étant ici exprimés toutes taxes incluses:

- Service d'équipement G.D. inc. 92 232,95 \$
- Groupe Déziel (3681432 Canada inc.) 94 727,90 \$

ATTENDU QUE l'offre de «Service d'équipement G.D. inc.» est conforme au devis et est au prix soumis le plus bas;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles accorde à l'entreprise «Service d'équipement G.D. inc.» le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements sur le camion 10 roues du Service des travaux publics, conformément aux documents de cet appel d'offres et à la soumission déposée et ce, pour le montant, avec taxes, de 92 232,95 \$;

Que : le Conseil municipal autorise le maire, M. Jean-Pierre Rioux, et la directrice générale, Mme Pascale Rioux, à signer tout document nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

13 061

6. POLITIQUE ET RÈGLEMENTS CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la mission de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours est d'assurer aux citoyens de tous âges et de toutes conditions l'accès à la lecture, à l'éducation, à l'alphabétisation, à l'information, à la culture et au loisir littéraire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal vise à maintenir une cohérence et une continuité dans la constitution des fonds documentaires de la bibliothèque;

**Pour ces motifs,
Il est proposé par Micheline Lepage,
Appuyé par Gilbert Larrivée,
Et résolu unanimement,**

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte les «Règlements généraux» et la «Politique de développement de la collection locale» de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours de Trois-Pistoles ; ces deux documents remplacent toute autre version précédente de ces documents.

ADOPTÉE

13 062

7. DON DIVERS

**Il est proposé par Maurice Vaney,
Appuyé par Micheline Lepage,
Et résolu unanimement,**

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles fasse un don de 250 \$ à l'organisme «Centre d'aide aux proches aidants des Basques (CAPAB)» dans le cadre d'un spectacle bénéfique prévu le 25 septembre prochain.

ADOPTÉE

13 063

8. SUIVI DE LA DÉROGATION MINEURE DU 77 RUE PELLETIER

ATTENDU QUE le 12 janvier 2015 le Conseil municipal autorisait une dérogation mineure dans le dossier du 77 rue Pelletier, soit pour un escalier de secours à construire le long du mur sud-ouest du bâtiment principal (épicerie);

ATTENDU la présence d'un mur de tôle près de l'escalier de secours;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Gilbert Larrivée,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles modifie la condition no 3 de la dérogation accordée par la résolution no 12 942, adoptée le 12 janvier 2015, en exigeant que l'escalier et ses garde-corps soient de la même couleur que le mur adjacent, ou encore, qu'ils soient en acier galvanisé sans peinture.

ADOPTÉE

13 064

9. PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III

ATTENDU que les trois terrains de tennis de la Ville de Trois-Pistoles nécessitent une réfection ;

Pour ce motif,

Il est proposé par Maurice Vaney,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise la présentation du projet «Réfection des trois terrains de tennis de la Ville de Trois-Pistoles» au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III;

Que : Le Conseil confirme l'engagement de la Ville de Trois-Pistoles à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que : Le Conseil désigne monsieur Frédéric Jean, directeur du Service des loisirs, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

10. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT D'EMPRUNT

Avis de motion est donné par M. Gilbert Larrivée, conseiller, quartier Est, siège numéro 2, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement ayant pour objet de réaliser un emprunt lié au projet «Amélioration des infrastructures de loisirs» de la Ville de Trois-Pistoles.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS :

1. Équipements du camion.
2. Projet de réfection des rues Jean-Rioux / Notre-Dame Est

13 065

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gilbert Larrivée,

Appuyé par Micheline Lepage,

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 19 h 47.

ADOPTÉE

Jean-Pierre Rioux
Maire

Benoit Rheault
Greffier